

# **Le Club**

---

## **Château des Cours**

### **Règlement intérieur**

**2014**

<b>PREAMBULE</b> .....	<b>3</b>
<b>ADHESION AU CLUB</b> .....	<b>3</b>
<b>Conditions d'adhésion</b> .....	<b>3</b>
<b>Païement de la cotisation</b> .....	<b>3</b>
<b>Exclusion</b> .....	<b>3</b>
<b>REGLES D'USAGE</b> .....	<b>3</b>
<b>Accès</b> .....	<b>3</b>
<b>Bar</b> .....	<b>3</b>
<b>Cuisine et Bar</b> .....	<b>4</b>
<b>Cuisine et Bar</b> .....	<b>4</b>
<b>Bracelet</b> .....	<b>4</b>
<b>Horaires</b> .....	<b>4</b>
<b>Pique-nique</b> .....	<b>4</b>
<b>Piscine et plage</b> .....	<b>4</b>
<b>Restauration et animations</b> .....	<b>4</b>
<b>Tennis</b> .....	<b>4</b>
<b>Tenue</b> .....	<b>4</b>
<b>Parc et aménagements</b> .....	<b>4</b>
<b>Vestiaires</b> .....	<b>5</b>
<b>INVITATIONS</b> .....	<b>5</b>
<b>Définition</b> .....	<b>5</b>
<b>Limitations</b> .....	<b>5</b>
<b>Tarifs</b> .....	<b>5</b>
<b>Obligation</b> .....	<b>5</b>
<b>MISE A DISPOSITION DU CLUB HOUSE</b> .....	<b>5</b>
<b>Conditions de mise à disposition</b> .....	<b>5</b>
<b>Arrhes</b> .....	<b>5</b>
<b>Assurance</b> .....	<b>6</b>
<b>Etat des lieux – caution</b> .....	<b>6</b>
<b>Frais</b> .....	<b>6</b>
<b>Conclusion</b> .....	<b>6</b>

## PREAMBULE

L'Association "Le Club Château des Cours" est régie selon les dispositions de la loi de 1901. Elle est gérée par un Conseil d'Administration et un Bureau, composés de bénévoles, membres du Conseil élus en Assemblée Générale. A ce titre, il est demandé à chaque membre de respecter et faire respecter le présent règlement. Nous rappelons que les membres du bureau sont des bénévoles et qu'ils doivent être respectés.

## ADHESION AU CLUB

### Conditions d'adhésion

Toutes les personnes âgées de plus de 18 ans peuvent présenter leur demande d'adhésion au Club auprès du Bureau. Le Bureau délivre son avis d'admission dans un délai d'un mois. Le Bureau peut refuser à discrétion et sans motivation toute demande d'adhésion. L'adhésion devient définitive après le versement de l'ensemble du règlement de la cotisation et avis favorable du Conseil d'Administration.

### Païement de la cotisation

La cotisation est valable pour une année, au cours de laquelle le membre s'inscrit. Du 1er Mai de l'année en cours, jusqu'au 30 Avril de l'année suivante.

La cotisation peut être réglée en plusieurs fois, mais le dernier encaissement devra avoir lieu avant le 31 décembre de l'année en cours. Il n'y aura aucun remboursement de cotisation, quelque soit le motif.

### Exclusion

Toute personne qui, par son comportement ou ses propos enfreindra le règlement intérieur ou les règles de savoir-vivre, pourra être convoquée par le Conseil d'Administration, sur demande du Bureau, qui statuera sur son exclusion provisoire ou définitive, selon la gravité de son attitude. En cas d'exclusion, aucun remboursement total ou partiel de la cotisation ne sera effectué.

## REGLES D'USAGE

### Accès

L'Accès au Club se fait par le petit portillon de gauche.

L'accès en voiture dans l'enceinte du Club est subordonné à l'autorisation de l'Administrateur de permanence. Les 2 roues sont autorisés à pénétrer dans l'enceinte du Club et doivent être stationnés près de l'atelier.

Aucun enfant de moins de 14 ans ne sera autorisé à entrer dans le Club sans un accompagnant responsable.

Les animaux sont interdits dans le Club.

### Bar

Durant les heures d'ouverture du Club House, **il est interdit de consommer ses boissons personnelles.** Les adhérents sont tenus de prendre leur boisson au bar du Club House. A défaut, une facture équivalente au montant de la boisson consommée et apportée sera à régler par le membre au Club.

**Les adhérents sont priés de venir prendre leur consommation et ramener bouteilles et verres vidés au bar. Aucun service ne sera assuré.**

Il ne sera pas servi d'alcool aux mineurs ou à toute personne se trouvant dans un état manifeste d'ébriété.

Aucun crédit n'est fait pour l'achat de boissons ou autres consommables au bar du Club House.

## Cuisine et Bar

L'accès à la cuisine et le Bar sont exclusivement réservés aux membres du Bureau et au gardien. En cas de besoin, le Bureau se réserve le droit de faire appel à un ou des membres qui seront désignés.

## Bracelet

Le port du bracelet membre ou invité est obligatoire. Le non respect de cette règle pourra entraîner, après avertissement par l'Administrateur de permanence, le renvoi provisoire pour la journée de la personne défaillante.

## Horaires

Les horaires d'ouverture sont variables selon la période de l'année. Un affichage au Club House est à disposition des membres pour information. Ces horaires peuvent être modulés en fonction des conditions météo, de la disponibilité des membres du Bureau (nous rappelons qu'il s'agit de bénévoles), ...

## Pique-nique

Les tables et les chaises doivent être rangés après utilisation.

Le barbecue doit être nettoyé après usage et les cendres vidées dans le seau métallique prévu à cet effet. Le Club ne fournit pas le charbon.

La cuisine du Club n'est pas à disposition. Les adhérents doivent se munir de leur vaisselle.

## Piscine et plage

Les enfants sont sous la responsabilité et la surveillance de leurs parents ou d'un accompagnant autorisé.

Par mesure d'hygiène, le passage sous la douche est obligatoire ainsi que le rinçage des pieds dans le pédiluve. Le port de sous vêtements est interdit pour la baignade.

La pataugeoire est réservée aux enfants de moins de 6 ans.

Les transats, chaises, tables doivent être remis en place après utilisation.

En cas d'affluence, les mobiliers de jardin (transats, fauteuils, ...) et équipements divers sont réservés par ordre de priorité aux personnes suivantes:

1. Aux membres
2. Aux invités de plus de 18 ans

En cas d'affluence, une ligne d'eau sera réservée aux membres désirant nager et faire des longueurs.

Les cris intempestifs et bousculades sont à éviter.

L'accès à la piscine est interdit à tout enfant âgé de moins de 12 ans se présentant seul au Club.

## Restauration/ Animations

La réservation est obligatoire et doit intervenir au plus tard 48h avant la date prévue du repas ou animation.

Le Club n'est pas un restaurant traditionnel. **Les membres doivent mettre et desservir leur table, et tout laisser en ordre.**

## Tennis

En cas d'affluence, un cours ne peut être occupé plus d'une heure par les mêmes joueurs.

Les bouteilles en verre sont interdites sur les cours.

Il est interdit de jouer en maillot de bain. Les chaussures de tennis et une tenue spécifique sont obligatoires.

## Tenue

Une tenue et un comportement corrects sont demandés au sein du Club.

Toute personne en cas d'ébriété manifeste ou sous l'emprise de stupéfiants se verra exclure du Club.

## Parc et aménagements

Le parc et les divers aménagements du Club doivent faire l'objet d'une attention bienveillante de la part de chaque membre.

## Vestiaires

Les cabines ne doivent pas servir de vestiaires et doivent rester vides et aussi propres que vous les avez trouvées.

## INVITATIONS

### Définition

Est considéré comme invité, toute personne profitant des installations du Club, fauteuil de jardin, transat, piscine, ... Cette liste est non exhaustive et laissée à l'appréciation de l'Administrateur de permanence ou du permanent de service.

Ne sont pas considérés comme invités :

- Les petits enfants (-18 ans) dont les grands parents sont membres du Club
- Les grands parents ayant la garde de leurs petits enfants, de moins de 18 ans, et dont les parents sont membres du Club

Chaque membre du Club a la possibilité d'inviter des personnes extérieures pour consommer au bar, **à partir de 18h**. Ils devront renseigner le cahier d'invitations, un membre du Bureau portera la mention « *sans frais* ».

### Limitations

Pour les invités âgés de 18 ans et plus, le nombre d'invitation annuel est limité à 3 (trois).

### Tarifs

Au 1er Janvier 2012, les tarifs sont fixés à :

- Moins de 8 ans                      gratuit
- De 9 à 17 ans                        5€
- 18 ans et plus                        7€

### Obligation

La présence du membre invitant est obligatoire durant toute la durée de présence de l'invité.

L'invité est tenu de se présenter dès son arrivée au Club House pour s'inscrire et régler son invitation, accompagné de l'adhérent.

## **MISE A DISPOSITION DU CLUB HOUSE**

### **Conditions de mise à disposition**

Le Club House est mis à disposition des membres du Club à jour de leur cotisation uniquement. Le Club House ne peut recevoir plus de 80 personnes. L'ensemble des conditions sera notifié sur le contrat prévu à cet effet.

### **Arrhes**

Toute réservation du Club House ne deviendra définitive qu'après signature du contrat de location et versement d'arrhes correspondant aux frais générés pour la mise à disposition. Ces arrhes seront à verser comme suit :

- Demande faite moins de 30 jours avant la date de mise à disposition : 100% à la réservation
- Demance faite plus de 30 jours avant la date de mise disposition : 50% à la réservation, un mois avant la mise à disposition

Ces arrhes ne se subsistent pas à la caution.

### **Assurance**

Le membre disposant du Club House devra présenter une attestation d'assurance de responsabilité civile couvrant les dégâts qu'il pourrait occasionner lors de la mise à disposition.

### **Etat des lieux - caution**

Un état des lieux contradictoire sera établi entre le membre disposant du Club House et un Administrateur du Club.

Une caution d'un montant de 250€ sera demandée à la remise des clés. Elle sera restituée après l'état des lieux contradictoires de sortie.

### **Frais**

Le Club House est mis gracieusement à disposition de ses membres. Toutefois, pour financer les frais de mise à disposition (électricité, eau, chauffage, entretien des lieux, ...) il est demandé au membre une participation forfaitaire égale à 300€. Lors de la mise à disposition du Club House, un contrat de location sera remis à cet effet, en précisant l'ensemble des closes.

### **Conclusion**

*La courtoisie et la bonne tenue qui doivent être la règle de toute vie sociale, doivent à plus forte raison exister dans un club familial.*